

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL OUTSCALE 2018-05

Table des matières

Table des matières.....	1
Préambule.....	2
ARTICLE 1. Définitions.....	2
ARTICLE 2. Champ d'application.....	4
ARTICLE 3. Principes essentiels.....	4
ARTICLE 4. Traitement des Données sensibles.....	6
ARTICLE 5. Durée de conservation.....	6
ARTICLE 6. Violation des Données à caractère personnel.....	7
ARTICLE 7. Traitement par des Tiers.....	7
ARTICLE 8. Transfert de Données vers des pays tiers.....	8
ARTICLE 9. Droit des personnes concernées.....	9
ARTICLE 10. Procédure de traitement des plaintes.....	10
ARTICLE 11. Respect de la vie privée par défaut.....	10
ARTICLE 12. Analyse d'impact.....	11
ARTICLE 13. Registre du Traitement des Données.....	11
ARTICLE 14. Coopération avec les autorités de contrôle.....	11
ARTICLE 15. Formation.....	12
ARTICLE 16. Audit.....	12

Préambule

Outscale, société par actions simplifiée, domiciliée 1 rue Royale, 319 Bureaux de la Colline, 92210 Saint-Cloud, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 527 594 493, procède au Traitement de Données à caractère personnel dans le cadre de son activité et conformément à la présente Politique.

La présente Politique a pour objet de présenter les mesures techniques et organisationnelles mises en place par Outscale pour garantir un niveau de protection élevé aux Données traitées, documenter sa conformité à la loi informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des Données et informer les personnes physiques concernées sur la manière dont Outscale traite les Données à caractère personnel et sur les moyens dont elles disposent pour contrôler ce traitement.

ARTICLE 1. Définitions

Les termes suivants utilisés dans la présente Politique, lorsqu'ils commencent par une majuscule, ont valeur contractuelle et doivent être interprétés comme suit :

Client : toute entité ayant souscrit, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers revendeur, aux Services et par conséquent contractuellement liée à Outscale. Le Client a la qualité de Responsable de traitement.

Contrat : désigne l'engagement contractuel, tel que le contrat ou les conditions générales acceptées par le Client pour bénéficier de la fourniture du Service.

Données à caractère personnel ou Données personnelles : au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (voir notamment l'article 4) « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.* »

Données collectées : toute donnée à caractère personnel pouvant s'avérer pertinente au regard des Finalités déterminées, tels que les fonctions, noms, prénoms, adresses postales, adresses électroniques, numéros de téléphone, login et mots de passe, universités, diplômes, types d'organisation, nom de l'organisation, intitulé du poste, données financières, adresse IP.

Données sensibles : au sens du Règlement (UE) 2016/679 (voir notamment le considérant 51) toutes les informations qui sont par nature particulièrement sensibles du point de vue des libertés et des droits fondamentaux méritent une protection spécifique, car le contexte dans lequel elles sont traitées pourrait engendrer des risques importants pour ces libertés et droits. Ces Données à caractère personnel devraient comprendre les Données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique. De telles Données à caractère personnel ne devraient pas faire l'objet d'un Traitement à moins que celui-ci ne soit autorisé dans des cas spécifiques prévus par le Règlement.

Entités Outscale (hors de l'Espace Économique Européen): les Entités Outscale Inc. et Outscale Limited sont considérées comme des tiers au sens de la présente Politique.

Finalités de la collecte des Données à caractère personnel : Lorsqu'Outscale est Sous-traitant c'est le Client Responsable du Traitement qui définit les Finalités du traitement. Lorsqu'Outscale traite en tant que Responsable du Traitement les Données à caractère personnel sont généralement collectées pour les besoins de l'activité d'Outscale. De plus, Outscale traite des Données à caractère personnel pour les fins suivantes : permettre aux personnes concernées de demander des informations sur Outscale et ses services ; permettre une utilisation interactive et personnalisée du site internet ; cerner les besoins pour fournir des services mieux adaptés ; permettre l'ouverture et la gestion d'un compte ; permettre la gestion des activités marketing d'Outscale ; traiter des candidatures ; réaliser des statistiques sur les consommations de ses Clients et toute autre Finalité en lien avec l'activité d'Outscale.

Personne concernée : personne physique identifiée ou identifiable à laquelle se rapporte les Données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Politique : désigne le présent document applicable à toute Personne concernée par le Traitement (notamment Client, utilisateur, salariés, sous-traitant, partenaires, fournisseurs, prospects, etc.) concernant les règles d'accès et d'utilisation des Services fournis par Outscale.

Responsable du Traitement : au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.* »

Service : désigne le service fourni par Outscale dans les conditions visées au sein du Contrat.

Sous-traitant : au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.* »

Sous-traitant ultérieur : lorsque le Sous-traitant a recours aux services d'un autre Sous-traitant pour réaliser le Traitement des Données du Responsable du Traitement on parle alors de Sous-traitant ultérieur.

Tiers : au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel.* »

Traitement : au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.* »

Transfert de Données à caractère personnel : transfert de données d'une entité Outscale à une autre entité OUTSCALE ou à un Tiers situé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace économique européen.

ARTICLE 2. Champ d'application

La présente Politique de protection des données s'applique à compter du 25 mai 2018.

La Politique s'applique dans le cas où Outscale est Responsable de Traitement et traite des Données à caractère personnel pour son compte ou dans le cas où Outscale est Sous-traitant et traite des Données pour le compte de ses Clients.

Il est précisé qu'Outscale agit en tant que Sous-traitant dans les situations dans lesquelles il traite des Données de ses Clients dans le cadre de ses Services de fourniture de cloud computing.

La présente Politique s'applique à toutes les infrastructures Outscale situées dans le territoire de l'Union européenne et dépendant d'Outscale SAS (France).

ARTICLE 3. Principes essentiels

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

a. Limitation des Finalités

Avant tout Traitement de Données à caractère personnel, Outscale doit s'assurer que ledit Traitement repose sur une Finalité déterminée, explicite et légitime pour laquelle les Données personnelles sont traitées.

b. Fondement juridique, licéité, loyauté, transparence

Lors du Traitement de Données à caractère personnel, Outscale doit s'assurer que le Traitement repose sur une base juridique.

Si le Traitement résulte de l'application d'un Contrat, il est alors considéré comme étant licite.

Si le Traitement ne résulte pas de l'application d'un Contrat, Outscale doit démontrer que le Traitement répond à un intérêt légitime. La Finalité du Traitement doit avoir un intérêt légitime pour Outscale au regard de son activité principale et ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes concernées.

Lorsque le Traitement ne répond pas aux conditions énoncées ci-dessus, Outscale doit demander le consentement préalable des personnes concernées en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- Le consentement doit être donné par un acte positif clair (opt-in) ;
- Le consentement doit être donné librement ;
- Le consentement doit porter l'indication spécifique, éclairée et univoque de l'accord de la Personne concernée au Traitement des Données à caractère personnel.

c. Minimisation des Données

Le Traitement des Données à caractère personnel doit être strictement nécessaire à la Finalité initialement déterminée pour ce traitement.

d. Traitements ultérieurs compatibles

Outscale pourra réaliser des traitements ultérieurs sur les Données collectées à condition que ces traitements soient compatibles avec les Finalités pour lesquelles les Données ont été collectées initialement (recherches scientifiques, statistiques, etc.).

e. Exactitude / Qualité des Données

Au cours du cycle de vie des Données, Outscale doit s'assurer de l'exactitude et de l'actualisation desdites Données.

Le Client pourra exercer son droit de rectification pour mettre à jour ses Données personnelles.

f. Limitation de la conservation des Données

Outscale doit veiller à ne pas conserver les Données plus longtemps que nécessaire au regard des Finalités du traitement.

g. Mesures de sécurité / Intégrité et confidentialité

Outscale met en place des mesures de sécurité propres à sécuriser son environnement informatique contre le Traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts accidentels (selon le contexte chiffrement, mesures de traçabilité, contrôles d'accès, sauvegarde...)

Mesures de sécurité pour empêcher l'accès aux infrastructures sur lesquelles sont stockées les Données

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Outscale traite les Données personnelles conformément aux instructions de ses Clients.

Compte tenu de la spécificité des Services fournis par Outscale, le Contrat et les actions du Client sur les outils mis à sa disposition par Outscale valent instructions.

Outscale traite les Données personnelles au nom de son Client, pour la Finalité décrite par le Client exclusivement, conformément au Contrat qui la lie à son Client, pour une durée qui ne peut pas être supérieure à celle prescrite par le Client.

Les Clients se sont engagés dans le Contrat à respecter la législation en vigueur.

3. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant ultérieur

Lorsque OUTSCALE agit en qualité de Sous-Traitant ultérieur, les dispositions de la présente Politique applicables à OUTSCALE agissant en qualité de Sous-Traitant doivent s'interpréter comme s'appliquant *mutatis mutandis*.

ARTICLE 4. Traitement des Données sensibles

Outscale traite des Données à caractère personnel sensibles, dans des cas limités.

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

Dans ces cas limités, le Traitement est possible uniquement dans les conditions alternatives suivantes :

- La Personne concernée a donné son consentement ;
- La Personne concernée n'est pas en mesure de donner son consentement mais le Traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la Personne concernée ou une autre personne ;
- Le Traitement est requis dans le cadre de la médecine préventive ou d'un diagnostic médical par un professionnel de santé en vertu du droit national ;
- La Personne concernée a elle-même placé les Données sensibles dans le domaine public ;
- Le Traitement est essentiel aux fins d'intenter, d'exercer ou de défendre des actions en justice, à condition qu'il n'y ait pas lieu de supposer que la Personne concernée ait un intérêt légitime impérieux à faire en sorte que ces Données ne soient pas traitées ;
- Le Traitement est explicitement autorisé par la législation nationale.

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Dans le cas où Outscale serait tenue à la demande de son Client de traiter des Données sensibles du Client, ce dernier et Outscale devront convenir de dispositions de sécurité particulières propres à la nature des Données traitées.

ARTICLE 5. Durée de conservation

1. Lorsqu'Outscale agit en tant que Responsable du Traitement :

Outscale s'engage à ne conserver les Données personnelles qu'il a collectées en qualité de Responsable du Traitement que pour la durée nécessaire à la réalisation de la Finalité prévue pour le Traitement.

2. Lorsqu'Outscale agit en tant que Sous-traitant :

Les Données Personnelles collectées dans le cadre du Services sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle entre Outscale et le Client.

En cas d'arrêt du Service et de cessation de toute relation contractuelle pour quelques causes que ce soient les Données sont anonymisées ou supprimées de manière irréversible.

3. Partage de Données

Il est précisé que les Données que la Personne concernée aura partagées à des Tiers ne pourront pas être supprimées par OUTSCALE. Il appartient à la Personne concernée de ne pas partager d'informations confidentielles, de Données sensibles, de Données personnelles ou de Données appartenant à des tiers.

4. Traitements ultérieurs

Conformément à la Législation en matière de protection des Données personnelles OUTSCALE pourra réaliser des traitements ultérieurs compatibles avec la Finalité initiale du Traitement.

OUTSCALE pourra utiliser les informations à sa disposition pour réaliser des études statistiques, pour améliorer ses Services ou pour orienter la recherche et l'innovation dans le domaine du Cloud Computing. Ainsi, dans ce but, certaines informations concernant la Personne concernée pourront être partagées et publiées, ce que la Personne concernée reconnaît et accepte. Il est précisé que ces informations seront pseudonymisées afin d'empêcher une personne tierce d'identifier la Personne concernée.

ARTICLE 6. Violation des Données à caractère personnel

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

Dans le cas où Outscale détermine qu'il y a eu un accès non autorisé ou illicite ou une utilisation ou une divulgation des Données à caractère personnel dont elle a la responsabilité, qu'ils soient potentiels ou effectifs, Outscale détermine si la violation doit être signalée à l'autorité de contrôle compétente conformément à sa procédure de gestion des violations de Données.

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Dans le cas où Outscale estime qu'il y a un accès non autorisé ou illicite ou une utilisation ou une divulgation des Données à caractère personnel dont elle a la responsabilité, qu'ils soient potentiels ou effectifs, Outscale informe le Responsable de Traitement dans les délais appropriés.

Outscale respecte tout accord convenu entre elle et le Responsable de traitement, en matière de violation des Données.

ARTICLE 7. Traitement par des Tiers

Outscale peut avoir recours à des Tiers pour ses besoins propres ou dans le cadre de prestations de services fournies à ses Clients.

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

Lorsqu'Outscale a recours à des Tiers, elle veille à ce que le Tiers :

- Mettre en œuvre des procédures afin de s'assurer du respect des instructions fournies par Outscale, par lui-même et par ses prestataires sous-traitants ;
- Informe Outscale de toute demande de communication des Données personnelles d'Outscale que le Tiers reçoit de la part d'un autre Tiers ;
- S'engage à ce que son personnel et ses prestataires sous-traitants se conforment à la législation applicable et participent à la signature d'un accord de confidentialité spécifique ;
- Mettre en œuvre une procédure permettant d'informer Outscale des requêtes et plaintes des personnes concernées qu'elle peut recevoir dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel d'Outscale ;
- Permette à Outscale d'effectuer des audits de protection des Données dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel ;
- S'engage à auditer régulièrement ses prestataires sous-traitants dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel ;
- Coopère avec Outscale pour évaluer et documenter la conformité du Traitement des Données à caractère personnel.

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Le Client est informé que :

Les datacentres sont gérés par les sociétés :	- EQUINIX - INTERXION - TELEHOUSE
La fourniture de fibre est gérée par les sociétés :	- SIPARTECH - TELCITE
La fourniture de la bande passante est gérée par les sociétés :	- COGENT - LEVEL 3

Le Client autorise Outscale à faire intervenir ces Tiers dans le cadre de la fourniture du Service.

Dans les cas où les Tiers réalisent un Traitement de Données Personnelles, Outscale doit obtenir desdits Tiers les mêmes garanties que dans le cas où elle agit comme Responsable de Traitement au point 1 du présent article.

Outscale s'engage à informer le Client en sa qualité de Responsable de Traitement de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de ces Tiers.

ARTICLE 8. Transfert de Données vers des pays tiers

Les transferts de Données à caractère personnel d'une entité d'Outscale agissant comme Responsable de Traitement vers un Tiers situé en dehors de l'Espace Économique Européen agissant comme Responsable de Traitement ou comme Sous-traitant sont encadrés par un accord de Traitement de Données ou par des dispositions spécifiques insérées dans le Contrat.

Les transferts de Données à caractère personnel d'une entité d'Outscale agissant comme Sous-traitant pour le compte d'un Client d'Outscale vers une autre entité de l'entreprise située hors de l'Espace Économique Européen agissant comme Sous-traitant sont réalisés par le Client qui choisit la zone géographique dans laquelle ses Données seront traitées et sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 9. Droit des personnes concernées

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

Les personnes concernées peuvent faire appliquer la présente Politique de protection des Données par Outscale.

Si les personnes concernées considèrent qu'Outscale a enfreint cette Politique il leur faudra suivre la procédure décrite dans le présent document.

En cas d'échec d'un règlement amiable du différend, les personnes concernées peuvent engager un recours juridictionnel.

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Les personnes concernées exercent leurs droits concernant le Traitement de leurs Données à caractère personnel vis-à-vis des Clients de l'entreprise.

3. Droit d'opposition, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement

Les personnes concernées disposent des droits suivants :

- Accéder aux Données qui les concernent et qui sont traitées par l'entreprise ;
- Demander la rectification, l'effacement, la suppression ou la limitation des Données à caractère personnel inexacts ou incomplètes les concernant et des Données à caractère personnel pour lesquelles l'objet du Traitement n'est plus légal ou adéquat ;
- S'opposer au Traitement de leurs Données à caractère personnel à tout moment, sauf si ledit Traitement est exigé par un texte législatif et à condition que la Personne concernée prouve qu'elle a un motif légitime lié à la particularité de la situation ;
- Recevoir ses Données à caractère personnel de façon structurée, communément utilisée et lisible par une machine, dans les cas où le Traitement repose sur le fondement d'un Contrat ou du consentement de la Personne concernée. Si le Traitement est fondé sur l'intérêt légitime du Responsable de Traitement ou une obligation légale, le droit à la portabilité ne sera pas obligatoire ;
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un Traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative.

4. Demandes d'informations remarques et plaintes

Si un utilisateur a des remarques ou des questions sur les présentes règles, il est possible de les faire parvenir à Outscale par courriel à l'adresse suivante : donnees-personnelles@outscale.com.

ARTICLE 10. Procédure de traitement des plaintes

Les personnes concernées devront présenter leurs plaintes suivant la présente procédure de traitement des plaintes.

Outscale s'engage à traiter ces plaintes dans des délais raisonnables et au plus tard dans le mois suivant la réception de la plainte.

Cette procédure s'appliquera également à la demande des personnes concernées d'exercer leurs droits d'accès, de mise à jour et de suppression de leurs Données à caractère personnel.

Pour les plaintes des personnes concernées vis-à-vis des Clients d'Outscale, si une Personne concernée adresse une plainte directement à Outscale, celle-ci informera le Client au sujet de cette demande, communiquera au Client l'ensemble des informations pertinentes qu'elle recevra de la Personne concernée et indiquera expressément au Client que le traitement de cette plainte incombe au Client.

Le Délégué à la protection des Données recevra la plainte et se chargera de communiquer la plainte aux services concernées au sein d'Outscale afin de résoudre ladite plainte.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur les traitements de vos Données personnelles réalisés par Outscale, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : donnees-personnelles@outscale.com

Ou par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

Outscale
A l'attention du Délégué à la protection des données
1 rue Royale, 92210 Saint-Cloud

ARTICLE 11. Respect de la vie privée par défaut

Outscale adopte des restrictions en matière de protection des Données au début de tout nouveau projet, afin d'assurer le respect de la vie privée des personnes concernées dès la conception d'un produit ou d'un service.

Les principes et obligations de la présente Politique seront intégrés dès la conception d'un projet.

Afin d'assurer le respect de la vie privée dès la conception et par défaut, Outscale veille à :

- Intégrer les restrictions en matière de protection des Données dès la phase de conception ;
- Anticiper les restrictions en matière de protection des Données et intégrer ces Données dans la phase de conception de tout projet ;

- Veiller à ce que les restrictions en matière de respect de la vie privée soient prises en compte dès le début des projets ;
- Veiller à ce que l'engagement de protection des Données d'un projet soit clairement défini et identifié pour faciliter l'évaluation de la conformité et assurer une entière transparence vis-à-vis des personnes concernées ;
- Veiller à ce que les restrictions en matière de respect de la vie privée soient respectées tout au long du cycle de vie du produit ou système ou de la durée de conservation des Données à caractère personnel.

ARTICLE 12. Analyse d'impact

1. Lorsqu'Outscale agit comme Responsable de Traitement :

Outscale contrôle la conformité du Traitement des Données vis-à-vis des réglementations en vigueur.

Pour ce faire, Outscale pourra mettre en œuvre dans certains cas spécifiques une étude d'impact sur la vie privée afin :

- D'identifier les traitements qui présentent un risque particulier pour la protection des Données personnelles ;
- D'évaluer le niveau de conformité des traitements qu'elle met en œuvre ;
- De décider des mesures correctives à mettre en œuvre afin de veiller à ce que les Données personnelles soient traitées conformément aux réglementations en vigueur.

2. Lorsqu'Outscale agit comme Sous-traitant :

Outscale peut se voir demander par ses Clients de coopérer et de fournir des informations pertinentes pour permettre de réaliser cette étude d'impact sur la vie privée.

Outscale veille à fournir à ses Clients toutes les informations pertinentes qu'elle détient tout en rappelant à ses Clients que ce sont eux qui sont responsables de la bonne réalisation desdites études d'impact.

ARTICLE 13. Registre du Traitement des Données

Outscale s'engage à tenir un registre de ses activités de Traitement en tant que Responsable de Traitement et en tant que Sous-traitant.

Outscale a la responsabilité de s'assurer que tout nouveau Traitement est consigné dans le registre avec les informations pertinentes concernant le contexte du traitement.

ARTICLE 14. Coopération avec les autorités de contrôle

Outscale s'engage à maintenir de bonnes relations avec les autorités de protection des Données. Pour ce faire, Outscale coopérera avec et acceptera d'être auditée par les autorités de protection des Données et de suivre leurs conseils sur des affaires dont ces autorités pourraient avoir connaissance.

Outscale décidera des autorités de protection des Données qui sont compétentes pour chaque Traitement en place.

Si des autorités de protection des Données effectuent un contrôle sur l'un des sites d'Outscale, le délégué à la protection des Données du Groupe sera informé dans les plus brefs délais.

Par courriel à l'adresse suivante : donnees-personnelles@outscale.com

Ou par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

Outscale
A l'attention du Délégué à la protection des données
1 rue Royale, 92210 Saint-Cloud

ARTICLE 15. Formation

Outscale s'engage à adopter un programme de formation à la protection des Données à caractère personnel dont l'objectif est de veiller à ce que les employés d'Outscale connaissent les principes et procédures définies par la présente Politique de protection des Données.

La formation a pour but de fournir aux employés de l'entreprise :

- Des connaissances de base communes concernant les principes applicables lors du Traitement de Données à caractère personnel ;
- Une bonne compréhension des procédures existantes et le moment où, et la façon dont elles s'appliquent.

La formation est suivie par tous les employés d'Outscale.

La formation est dispensée en ligne ou au cours d'une conférence.

ARTICLE 16. Audit

1. Lorsque OUTSCALE agit comme Responsable de Traitement :

Outscale s'engage à mettre en place les mesures organisationnelles et techniques pour le suivi des engagements de la présente Politique de protection des données.

2. Lorsque OUTSCALE agit comme Sous-Traitant :

OUTSCALE met à la disposition du Responsable de Traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable de Traitement ou un autre auditeur qu'il aura mandaté, et contribuer à ces audits.

Le Responsable de Traitement pourra procéder à ses frais à un audit des mesures de protection des Données Personnelles prises par Outscale.

Le Responsable de Traitement devra informer Outscale par écrit de son intention de réaliser un audit et du choix de l'auditeur en respectant un préavis de quinze (15) jours.

Cet audit pourra être réalisé par une structure interne du Responsable de Traitement ou un cabinet externe indépendant, étant précisé que ce dernier ne devra pas exercer une activité concurrente de celle d'OUTSCALE ou être en lien avec l'un de concurrent d'OUTSCALE.

OUTSCALE pourra, s'il justifie de raisons objectives concernant les garanties d'indépendance et d'impartialité de l'auditeur sélectionné, refuser que l'audit soit effectué par ce tiers.